



**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



Projet 00083239

« Planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Algérie du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi ».

Oran, le 29 Octobre 20014

Rapport élaboré par :

Yahia Karima (Coordonnatrice du Projet/ PNUD)

Avec la contribution de :

Laouar Saida (Directrice Nationale du Projet/ MATE)

Chaabeni Majda (Assistante du Projet/ PNUD)

Organisation de l'atelier :

➤ ***Unité de gestion du projet :***

Laouar Saida (Directrice Nationale du Projet/ Directrice MATE)

Yahia Karima (Coordonnatrice du Projet/ PNUD)

Chaabeni Majda (Assistante du Projet/ PNUD)

➤ ***Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :***

Mouali Mohamed (Directeur Général - ONEDD)

Lameche Hafida (Sous Directrice)

Naitkaci Lydia (Ingénieur)

Introduction

Dans le cadre du processus participatif pour l'élaboration de la Stratégie et des plans d'actions nationaux de biodiversité (SPANB) un troisième atelier régional a été organisé au niveau de la région d'Oran, le mercredi 19 octobre 2014. Une note conceptuelle (Annexe I) a été transmise aux participants avant la tenue de l'atelier afin de présenter le contexte et les objectifs de l'atelier.

L'atelier a concerné les 10 Wilayas de la région Nord-Ouest à savoir Oran, Relizane, Tlemcen, Tيارت, Mostaghanem, Ain Timouchent, Sidi Belabbes, Tissemsilt, Mascara et Saida avec un total de 86 participants y compris des représentants de la Presse et de la Wilaya d'Alger (MATE et PNUD). Les participants ayant pris part à cet atelier ont représenté les secteurs suivants : Forêts, Pêche, Agriculture, Hydraulique, Recherche, Associations Locales, ONEDD, ANN, PNUD (Unité de gestion de projet) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) mais également des représentants de la presse (liste participants en annexe II).

Objectif de l'atelier

L'atelier avait pour objectif général d'identifier les grandes orientations stratégiques en matière de conservation et valorisation de la biodiversité en Algérie selon les spécificités géographiques. Il a visé également à définir les objectifs nationaux en termes de préservation et d'utilisation durable de la diversité biologique en se basant sur les recommandations de l'atelier.

Déroulement de l'Atelier

L'atelier a été tenu au niveau de l'Hôtel El Mouahidines à Oran. Il s'est déroulé en quatre étapes (Programme en Annexe IV).

- ✓ **Allocution d'ouverture de l'atelier**
- ✓ **Présentation du projet et des objectifs de l'atelier**
- ✓ **Groupes de travail thématiques**
- ✓ **Restitutions des résultats des groupes de travail thématiques**

1- Allocution d'ouverture de l'atelier

L'allocution d'ouverture a été donnée par M. Ben Mansour Inspecteur Régional Nord-Ouest de l'Environnement qui a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié pour avoir répondu à l'invitation.

Par la suite le Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique Mme. Chenouf, Directrice de l'Évaluation des Études Environnementales au MATE, a intervenu en souhaitant

la bienvenue aux participants. Elle a donné l'historique de la stratégie qui été élaborée en 2000 suite à la ratification par l'Algérie de la convention internationale pour la biodiversité (CBD) en 1995 et ceci afin de répondre à ses engagements internationaux. Cette stratégie a permis de mettre en place certaines actions sur le plan réglementation, sensibilisation, etc... dix années après, chaque partie contractante devait réviser sa stratégie.



Photo 1 : Allocution d'ouverture de l'atelier

A Nagoya, il y a eu l'adoption des 20 objectifs d'Aichi et du plan stratégique qui constituent les lignes directrices pour la révision de ces stratégies. Chaque partie doit donc faire un état des lieux mettant en relief la tendance de la biodiversité du pays, puis voir comment la biodiversité est intégrée dans les plans de développement et un plan d'action. Le but de cet atelier est d'arrêter des objectifs nationaux de façon collective et participative d'où l'organisation d'ateliers régionaux qui doivent couvrir les trois grands aspects de la convention : conservation, sensibilisation et partage équitable.

2- Présentation du projet et des objectifs de l'atelier

La présentation du projet et des objectifs de l'atelier a été donnée par Mme. Laouar, Sous-directrice des sites, paysages, des aires protégées et du patrimoine naturel et biologique et Directrice Nationale du Projet (DNP).

Dans sa présentation la DNP a rappelé l'historique de la stratégie de la biodiversité et par la suite exposé le déroulement du projet en deux phases.



Photo 2 : Présentation du projet par la DNP



Une première phase qui a porté sur l'état des lieux de la biodiversité et une deuxième phase qui se rapporte à l'élaboration de la SPANB, qui commence par l'élaboration des objectifs nationaux en concertation avec les secteurs concernés d'où l'organisation des ateliers régionaux.

Elle a insisté sur l'utilité de définir ces objectifs nationaux qui permettent de :

- “ Mesurer les progrès aux niveaux national et mondial et rendre compte ;
- “ Établir les responsabilités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- “ Communiquer l'état et les tendances de la biodiversité pour les décideurs et le public.

La DNP a exposé les caractéristiques de ces objectifs nationaux qui doivent être :

- En relation avec les principaux enjeux de la biodiversité dans le pays;
- Spécifiques (plus précis que les objectifs mondiaux);
- Mesurables (quantifiés);
- Ambitieux - ne se limitent pas aux ressources existantes;
- Réalistes (crédibilité de la planification de la biodiversité);
- Temporellement définis ;
- être développés en utilisant un processus participatif multilatéral;
- être limitées en nombre (environ 5-10 objectifs).

Elle a expliqué que ces objectifs nationaux doivent :

- Répondre aux trois objectifs de la Convention (conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages) et les cinq buts stratégiques;
- Aboutir à l'élaboration de la SPANB;
- Permettre d'atteindre les objectifs d'Aichi;

Elle a exposé les cinq buts stratégiques du plan stratégique de la biodiversité. Elle a terminé la présentation en expliquant le déroulement de l'atelier en quatre groupes thématiques et a sollicité les participants à choisir un groupe de travail auquel ils souhaitent participer.

3. Groupes de travail

Quatre groupes thématiques de travail ont été identifiés selon les thèmes suivants :

- 1- **Groupe travail 1** : Institutions et réglementation.
- 2- **Groupe travail 2** : Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.
- 3- **Groupe travail 3** : Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation.
- 4- **Groupe travail 4** : Stratégies de formation et de recherches.



Chaque groupe de travail était constitué d'un modérateur et d'un rapporteur (Tableau 1).

Tableau 1 : Organisation des groupes de travail

N°	Groupe de travail	Modérateur	Rapporteur
1	Institutions et réglementation	Mme. Younsi	M.Benmansor
2	Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité	M. Kasitani	
3	Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation	Mme. Fellous	Mme. SAYAH
4	Stratégies de formation et de recherches	M. Mami	M. Mami

4. Résultats des groupes de travail

La séance de restitution des résultats a été animée par le Point Focal de la CBD. Elle a appelé les rapporteurs de chaque groupe de travail à présenter les résultats (Photos annexe IV).

Groupe travail 1 : Institutions et réglementation

Au total 11 participants ont pris part à ce groupe de travail représentant de la Direction Environnement (DE), Conservation des forêts (CF). Afin d'orienter les discussions, les participants ont débattu les points suivants :

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- ✓ de coordination institutionnelle afin de mieux gérer et conserver la biodiversité.
- ✓ de développement des politiques de vision commune et de synergie afin de mieux gérer et conserver la biodiversité.
- ✓ d'application des mesures réglementaires afin de mieux gérer et conserver la biodiversité.
- ✓ d'intégration efficace de la biodiversité dans les programmes de développement.

Le débat était très diversifié, les participants ont discutés les contraintes de collaboration des différents secteurs intervenant dans la gestion de la biodiversité et les menaces qui continuent à peser sur la biodiversité malgré tous les efforts investis par tous les acteurs. Ils ont soulevé les contraintes d'application de la législation ainsi que les lacunes dans la réglementation ; à titre d'exemple ils ont débattu le problème de la steppe où différents acteurs interviennent mais cette dernière continue à se dégrader. Ils ont également soulevé



la question de la propriété des terres steppiques qui revient à la tribu « *arouch* » et qui constitue une problématique à la mise en œuvre des projets de développement ; ajouté à ceci, les participants ont discuté l'absence d'une loi relative à la steppe. Ils se sont accordés sur l'importance de l'approche participative pour une gestion efficace de la biodiversité. Les débats du groupe ont abouti aux recommandations suivantes :

1. D'ici 2017 les décideurs politiques sont sensibilisés à l'enjeu stratégique d'intégration de la biodiversité dans les politiques nationales et l'approche participative est mise en œuvre.
2. D'ici 2016 les décideurs politiques sont présents aux, séminaires et conférences et ateliers en relation avec la biodiversité.
3. D'ici 2017 les assemblées populaires doivent être formées et capables de communiquer à la base sur les politiques à mettre en œuvre pour une meilleure prise en charge de la biodiversité.
4. D'ici 2017 une feuille de route émanant d'une politique nationale est diffusée à tous les acteurs, et appliquée par les différents opérateurs.
5. D'ici 2016, des mécanismes de la Gouvernance pour la biodiversité sont définies, validés et appliqués.
6. D'ici 2016 la coordination et la collaboration entre les différents intervenants des institutions chargées du développement de la steppe avec les associations nationales régionales ou locales, est instaurée.
7. D'ici 2016 les champs d'interventions des différents acteurs émanent de feuilles de route et de plan d'action (Quoi ? Qui ? Comment ? Quand ?)
8. D'ici 2020 les populations locales des régions steppiques sont intégrées et prises en charge pour une meilleure conservation de la biodiversité et jouent un rôle important dans le développement durable.
9. D'ici 2017, le champ d'intervention des différents acteurs institutionnels est précisé, et les conflits liés à la gestion de la biodiversité sont dépassés.
10. D'ici 2020 les politiques de développement sont intégrantes et participatives où les responsabilités de tous les intervenants dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont clairement définies.
11. D'ici 2015 la révision de la loi portant le régime général des forêts (84/12) est révisée.
12. D'ici 2015, une nouvelle loi pour la protection des terres de parcours et de la steppe est élaborée.
13. D'ici 2016 les dispositions pénales des lois et de toute la réglementation sont efficaces et effectives.
14. D'ici 2016 l'élaboration de la réglementation relative au développement doit prendre en compte l'intersectorialité, et l'intégration de la durabilité de la biodiversité.
15. D'ici 2020 toutes les politiques nationales et les programmes de développement sont mesurés par des indicateurs de suivi.



Groupe travail 2 : Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.

Ce groupe de travail était le plus représenté et diversifié avec 29 participants représentant 11 secteurs, à savoir la Direction Générale des forêts (DGF), Direction de l'environnement (DE), Conservation des forêts (CF), Direction des services agricoles (DSA), Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques (DPRH), Direction des Ressources en Eau (DRE), Agence Nationale pour la Conservation de la Nature (ANN), Parcs nationaux, Centre National de Développement des Ressources Biologiques (CNDRB), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) et les Associations.

Les participants ont abordé les questions suivantes :

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- de conservation *in-situ* et *ex-situ* de la biodiversité.
- de connaissance et de valorisation de la biodiversité.
- de valorisation des savoirs faire liés à la biodiversité pour une utilisation durable.
- d'appui et d'incitation aux populations locales qui jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité.

Les discussions ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Proportion totale des aires protégées à atteindre afin de permettre une meilleur conservation de la biodiversité et qui couvre l'ensemble des écosystèmes rencontrés en Algérie ; actuellement la proportion couverte par les aires protégées est de 36% qui incluent les deux parcs culturels de l'Ahaggar et du Tassili N'ajjer et qui ne signifie pas qu'il y réellement une protection efficace et suffisante de la biodiversité.
- Méconnaissance de notre biodiversité pour qu'elle soit valorisée efficacement.
- Méconnaissance des espèces invasives et de leur impact sur la biodiversité spontanée.
- Problématique de la biopiraterie.

A l'issue des débats, les participants du groupe 2 ont apporté les recommandations suivantes :

1. Création d'un conservatoire national de biodiversité.
2. Multiplication des aires protégées Zones humides –Aires Marines Protégées.
3. Doter les 17 zones humides en plan de gestion avec leur classement en aires protégées
4. Création et classement d'une aire protégée marine par wilaya côtière.
5. Couvrir toutes les catégories d'aires protégées.
6. Mise en place de réseaux d'indicateurs.
7. Etablir la liste rouge nationale des espèces menacées ou en voie de disparition.
8. Veiller à l'intégration de la biodiversité dans le programme de tous les secteurs.



9. Mise à jour des inventaires de la biodiversité (faune et flore, habitats).
10. Amélioration des connaissances sur les espèces envahissantes à travers la mise en place d'un système de veille et un programme de lutte.
11. Valorisation des savoirs faire.
12. Mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en application de la loi sur les ressources biologiques.
13. Implication du mouvement associatif et associations professionnelles dans la mise en œuvre des stratégies.
14. Encourager et inciter la création d'associations actives dans les communautés locales.
15. Impliquer les populations locales dans le cadre d'une démarche participative, et qu'elles activent dans le cadre du développement durable.

Groupe travail 3 : Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation.

Ce groupe de travail était constitué de 13 participants représentant 6 secteurs, à savoir la Direction des services agricoles (DSA), Direction des Ressources en Eau (DRE), Centre National de Développement des Ressources Biologiques (CNDRB), Office National de la Météo (ONM), les Association et les collectivités locales.

Les discussions ont été orientées par les points suivants :

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- d'information, de communication et de sensibilisation sur la biodiversité par rapport aux : Décideurs (différents niveaux) ; Public ; milieux scolaire et universitaire.
- de diffusion de l'information pour la sensibilisation sur la biodiversité en fonction des différents outils : Médias ; Presse ; TIC (Technologie de l'Information et de la Communication), etc.
- de renforcement de capacités des intervenants et en particulier des mouvements associatifs.

Les débats étaient très variés et ont abordés plusieurs aspects liés à ce thème et aussi les contraintes et les expériences dans ce domaine.

- 1- Utiliser tous les moyens de communication (Techniques d'informations et de Communications : TIC)/ (moyens traditionnels et modernes : audio-visuel, TV, internet, radios locales, avec la langue appropriée, et utilisation des prêches religieuses « Imams »)
- 2- Améliorer la communication et la sensibilisation en allant sur site.
- 3- Améliorer l'attractivité des emplois verts afin de sensibiliser les jeunes porteurs de projets liés à la protection de la biodiversité.
- 4- Application stricte des mesures correctives pour la sauvegarde de la biodiversité et améliorer le civisme.
- 5- Renforcer le mouvement associatif (réseaux, échange avec les autorités locales).



- 6- Adopter une stratégie de sensibilisation des jeunes enfants et à plus haut niveau (via les décideurs, public, parents, etc..)
- 7- Trouver les moyens d'augmenter la sensibilisation de la femme rurale sur site.
- 8- Multiplier les espaces verts, et les aires protégées pour accroître la sensibilité à la notion de protection de la nature et de la biodiversité.

La modératrice du groupe a intervenu en précisant qu'il aurait été souhaitable d'avoir un représentant de la presse dans ce groupe de travail.

Groupe travail 4 : Stratégies de formation et de recherches.

Ce groupe de travail était constitué de 10 participants représentant 6 secteurs, à savoir la Direction de l'environnement (DE), Conservation des forêts (CF), ONEDD, Direction des Ressources en Eau (DRE), les Universités et les Associations.

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- de priorisation des axes de recherche qui répondent aux préoccupations aux pertes de la biodiversité.
- de recherche et de formation pour améliorer le niveau de prise en charge des questions liées à la biodiversité.
- de valorisation des travaux de recherche et d'intégration des résultats des recherches liées à la biodiversité pour la prise de décision.
- de transfert de technologie du vivant (biotechnologie) en relation avec la biodiversité.

Les discussions sur ce thème ont été très variées et ont abordés les problèmes liés à la réalisation de projets ayant un impact négatif sur la biodiversité à titre d'exemple par des activités touristiques qui entraînent des perturbations au niveau des habitats (sur les oiseaux, les chauvesouris, etc.). D'autres contraintes liées au manque de coordination entre les secteurs dont certains intervenants ne tiennent pas compte des résultats des études menées par les autres secteurs. Les discussions ont abouti aux recommandations suivantes :

- 1- Orienter la recherche vers les spécialités valorisant la biodiversité et les écosystèmes.
- 2- Prise en considération des travaux scientifiques dans les prises de décisions.
- 3- Organisation de manifestations scientifiques sur la biodiversité.
- 4- Création d'une banque de données (ou réseau) pour faciliter les échanges de l'information scientifique.
- 5- Publication de revues scientifiques spécialisées dans les domaines de la biodiversité.
- 6- Création de prix de distinction scientifique pour les meilleurs travaux relatifs à la biodiversité.



- 7- Intégrer dans les programmes d'éducation des matières qui ont une relation directe avec la biodiversité.
- 8- Signature de conventions de coopération scientifiques entre les différents acteurs de la biodiversité.
- 9- Création d'une structure autonome pour l'étude et le suivi de la diversité à l'échelle nationale et locale.
- 10- Renforcer la réglementation.
- 11- Ouverture de nouvelles filières scientifiques dans les domaines liés à la biodiversité et en fonction des spécificités régionales.

Clôture de l'Atelier

Le point focal a intervenu en concluant sur les recommandations des différents groupes de travail. Elle a remercié les participants pour leur contribution à enrichir les travaux des groupes de travail. Elle a précisé qu'il y aura deux autres ateliers régionaux au Sud-Est et Sud-Ouest, et les résultats de tous ces ateliers seront traités afin d'élaborer les objectifs nationaux qui vont servir à l'élaboration de la stratégie et les plans d'actions nationaux de biodiversité (SPANB).

Le Directeur de l'Environnement a précisé que le Wali devait donner les allocutions d'ouvertures, mais vu ses engagements il n'a pas pu être disponible. Il a chargé le Directeur de l'Environnement d'exprimer ses remerciements et ses salutations aux participants. De sa part, il a remercié les participants pour leur présence à l'atelier et leur contribution au bon déroulement de l'atelier.





**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



Note conceptuelle Ateliers Régionaux

PROJET 00083239

**PLANIFICATION NATIONALE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET
MISE EN OEUVRE EN ALGERIE DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020
ET DES OBJECTIFS D'AICHI**

Juillet 2014



I. Contexte et justification

L'Algérie a ratifié la convention de diversité biologique (CBD) en 1995. En réponse à cette ratification une stratégie et un plan d'action national de biodiversité (SPANB) à été élaborée en 2000. Un Plan stratégique de la CDB pour la période 2011-2020 a été adopté lors de la COP-10 en 2010 à Nagoya, mettant l'accent sur la nécessité d'actualiser les SPANB selon une démarche participative. Ce Plan stratégique a pour but de promouvoir une mise en œuvre plus efficace de la Convention, grâce à une approche stratégique comprenant :

- **une vision** : « Vivre en harmonie avec la nature où, d'ici à 2050, la diversité biologique [notre capital naturel] est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, maintenant la planète en bonne santé et procurant des avantages essentiels à tous les peuples ».
- **une mission** : « mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique »
- **des buts stratégiques** :
- **des objectifs** : 20 grands objectifs pour 2020 (appelés objectifs Aichi) regroupés en cinq buts stratégiques.

Afin de continuer à remplir ses engagements aux termes de la CBD, l'Algérie mène un projet sur « la planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Algérie du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi ». Dans le cadre de ce projet des ateliers régionaux sont planifiés afin de développer, selon les spécificités géographiques et dans un processus participatif, des objectifs nationaux et régionaux qui permettent d'atteindre les objectifs mondiaux d'Aichi et qui tiennent compte de l'état et des tendances de la diversité biologique au pays.

II. Objectifs

Les ateliers régionaux ont pour objectif général d'identifier les grandes orientations stratégiques en matière de conservation et valorisation de la biodiversité en Algérie selon les spécificités géographiques. Ces ateliers visent à définir des objectifs nationaux mesurables en termes de préservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, en intégrant la valeur des biens et services issus des écosystèmes, ainsi que les difficultés et les opportunités liées à l'adaptation et à la résilience des écosystèmes.



ANNEXE I

III. Résultats attendus

Il est attendu que les ateliers aboutissent à l'élaboration d'un rapport sur les objectifs nationaux pour la diversité biologique et qui contribuent à atteindre les objectifs d'Aichi. Ces objectifs seront par la suite validés lors d'un atelier national.

IV. Organismes

Les ateliers sont organisés en partenariat avec :

- le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE)
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- et le Fonds de l'Environnement Mondial (FEM)

V. Participants

Les ateliers rassemblent tous les acteurs qui sont concernés directement ou indirectement par la biodiversité à savoir : Forêts, Pêche, Agriculture, Hydraulique, Universités, Associations Locales, Collectivités Locales (APW, APC), le PNUD et le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire (MATE) et la Gendarmerie Nationale.

VI. Déroulement de l'atelier

L'atelier se déroulera sur deux séances :

- Une séance plénière ;
- Et quatre groupes de travail thématiques suivants :
 - 5- **Groupe travail 1** : Institutions et réglementation.
 - 6- **Groupe travail 2** : Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.
 - 7- **Groupe travail 3** : Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation.
 - 8- **Groupe travail 4** : Stratégies de formation et de recherches.

VII. Lieu et date

Les ateliers régionaux seront organisés dans trois Wilayas Annaba, Oran, Biskra et Adrar, en fonction des spécificités géographiques (tableau1). Il est à préciser qu'un premier atelier régional concernant les régions centre a été organisé en mai 2014.

Tableau 1 : Ateliers régionaux

Lieu	Wilayas concernées
Alger	Alger – Chlef – Bejaïa- Blida – Bouira – Tizi Ouzou- Djelfa- Boumerdes – Tipaza- Ain Defla – M'sila- Médéa
Annaba	Annaba- Oum El Bouaghi- Batna- Tébessa- Jijel- Sétif- Skikda-Guelma - Constantine- Bordj Bou Arreridj- El Tarf – Khenchla-Souk Ahras- Mila
Oran	Oran – Tlemcen – Tiaret- Saida- Sidi Bel Abbès- Mostaganem-Mascara-Tissemsilt-Ain Témouchent-Ghilizane
Biskra	Biskra - Ouargla- Illizi- El Oued- Ghardaïa –Laghouat
Adrar	Bechar- Adrar- El-Bayad- Tindouf- Nâama- Tamanrasset





**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



Projet 00083239

« Planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Algérie du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi ».

Programme Atelier régional Nord-Ouest

8h30- 9h30	Accueil et inscription des participants
9h30- 9h45	Allocutions d'ouverture (Mme. Chenouf, Directrice des Etudes d'Impacts et Point Focal CBD) (M. Benmansour Inspecteur Régional Nord Ouest de l'Environnement)
9h45- 10h15	Présentation du projet SPANB et objectifs de l'Atelier (Mme. Laouar, Sous-Directrice des sites, paysages, des aires protégées et du patrimoine naturel et biologique et Directrice Nationale du projet)
10h15- 10h20	Constitution des groupes de travail
10h20- 10h35	<i>Pause café</i>
10h35- 13h15	Séances groupes de travail
13h15-14h00	Présentation des résultats des groupes de travail
14h00	<i>Pause déjeuner</i>



ANNEXE III : Liste Participants

N	Nom & Prénom	Fonction	Institution
WILAYA ORAN			
1	BOUHADJAR Djamel	Chef de Bureau	Direction de l'Environnement
2	BELHAKEM A.E.K	Membre	Association PHENICIA
3	BENOUIS Souad	Ingénieur	Direction de l'Environnement
4	MOGHLI Omar	Universitaire	Association PHENICIA
5	G/ SADOUK ZOHEIR	ENV	
6	A.HAIDER	Chef de Bureau	ONEDD
7	YOUSFI Hichem	Ingénieur	ONEDD
8	BENMANSOUR Seif el Islam	I.R.E	MATE
9	MOGHLI Skander	Medecin	Association dauphin d'Or
10			
11	OULDKABLIA Cherif	Chirurgien dentiste	Association Les Amis de la mer
12	BELAHOUEL	Président de la commission	APC
13	LACHICHI	Ingénieur	ONM
14	BOUCIR Nawal	Chef de Bureau	Direction de l'Environnement
15	HECHEMI	P/APC	
16	MAHALLI Kada	V.P APC BRAYA	
17	BENBELAID Karima	V.P APC BIR EL DJIR	
WILAYA DE RELIZANE			
18	MAZOUZ Samira	Directrice de l'Environnement	Direction de l'Environnement
19	BEDDI Senouci	Conservateur des forêts	Direction générale des forêts
20	BENAZZOZ	Directeur	Direction de la Pêche
21	SAID BEKKIS BENAMOUR	Chef de Service	Direction des ressources en eau
WILAYA DE TLEMCEM			
22	BAHA Mourad	Directeur de l'Environnement	Direction de l'Environnement
23	DOUMI Mohamed	Conservateur des forêts	Direction générale des forêts
24	K.DERMECHE	Directeur	Direction de la Pêche
25	MESLI Samia	Chef de Bureau préservation des écosystèmes	Direction de l'Environnement
26	KAZIMANI Said	Directeur	Parc National de Tlemcen
27	FETTOUITI Med	DSA	Direction des Services Agricoles
28	MESSAOUDI		MALIP
29	KHOLKHAL BENAMAR		Direction des Services Agricoles
30	RAZI	Chef de Bureau	Direction des Ressources en Eau
WILAYA DE TIARET			
31	CHOUIKHI AEK	Président Association	Président Association Tiaret
32	GHOZI Mohamed	Chef de Service	Direction des Ressources en Eau
33	BOUAZZA Bachir	Chef de Service	Direction générale des forêts
34	BERRAYAH Mohamed	Enseignant universitaire	Université de Tiaret
35	YALA Mustapha	Directeur de l'Environnement	Direction de l'Environnement
36	YACHOUR Med	Directeur des Services Agricoles	Direction des Services Agricoles



N	Nom & Prénom	Fonction	Institution
WILAYA MOSTAGHANEM			
37	OTSMANE Zoubida	Ingénieur	Directrice de l'Environnement
WILAYA DE AINTIMOUCHENT			
38	BENZERDJEB Abdellah	Conservateur des forêts	Direction générale des forêts
39	DJELIL Abdellatif	BFV	Direction des Services Agricoles
40	HAMMOUDI Chahira	TS BFV	Direction des Services Agricoles
41	AKKOUDA Larbi	Chef de Bureau	Direction de la Pêche
42	BELARABA Chikh	Chef de Bureau	Direction des Ressources en Eau
43	MAMI ANAS	Enseignant universitaire	CUAT
44	TAOUIL Karim	Président Association	Association ECHOUROUK
N	Nom & Prénom	Fonction	Institution
45	BENDAHMANE Kaddour	Directeur de l'Environnement	Direction de l'Environnement
46	KECHECHE Mohamed	Directeur des Services Agricoles	Direction des Services Agricoles
WILAYA SIDIBELABBES			
47	MOULAY DJALTI Med	Membre d'association	Association ELHAYAT
48	BELHADJ Chamseddine	Président Association	Association ELHAYAT
49	TABEK Omar	Directeur de l'Environnement	Direction de l'Environnement
50	CHAHBI Abderezak	Conservateur des forêts	Direction générale des forêts
51	F HAMMOUR	Directeur de la Pêche	Direction de la Pêche
52	HAYANI Kamel	Ingénieur en Environnement	ANN
53	SEBA Bachir	Ingénieur en Environnement	ANN
54	CHAFI Samira	TSS	ANN
55	LATTAB AEK	Directeur des Ressources en eau	Direction des Ressources en Eau
WILAYA DE TISSEMSILT			
56	TEKKOUK Med	Directeur de l'Environnement	Direction de l'Environnement
57	BENHAMED Aissa Mohamed	Directeur des Ressources en eau	Direction des Ressources en Eau
58	DJARDINI Lahouari	Directeur de parc	Parc National de Theniet el Had / DGF
59	ZERHOUNI Abdelatif	Conservateur des forêts	Direction générale des forêts
60	DJARBOUB Mustapha	Directeur des Services Agricoles	Direction des Services Agricoles
WILAYA DE MASCARA			
61	MAKMOUR Amal	Directrice de l'Environnement	Direction de l'Environnement
62	HADJAHMED	C/S	Direction des Services Agricoles
63	MOUMENICHE AEK	C/S Protection	Direction générale des forêts
WILAYA DE SAIDA			
64	LAGHA AEK	Président Association	Association des zones thermales
65	MAHI M'Hamed	Chef de Service	Direction des Services Agricoles
66	RAHIL	Directrice l'Environnement	Direction de l'Environnement
67	BENDOUINA Naimi	Conservateur des forêts	Direction générale des forêts
68	YAHIA Nassrallah	Universitaire	Université de Saida



N	Nom & Prénom	Fonction	Institution
69	KERMOUZI Mohamed	Directeur des Ressources en eau	Direction des Ressources en Eau
WILAYA ALGER			
70	YOUNSI Amina	Consultante experte	
71	BOUDEFOUA Nassima	Ingénieur Principal	CNDRB
72	TOUBAL Wissam	Inspecteur en chef des Forêts	Direction générale des forêts
73	SAYAH Amna	Ingénieur Principal	CNDRB
74	FELLOUS Amina	Ingénieur Principal	MEA
75	LAMECHE Hafida	Sous Directrice	MATE
76	MOUALI Mohamed	Directeur Général	ONEDD
77	CHAABENI MAJDA	Assistante de projet	PNUD
78	YAHIA Karima	Coordonatrice de projet	PNUD
79	CHENOUF Nadia	Directrice / Point focal CDB	MATE
80	NAITKACI Lydia	Ingénieur	MATE
81	LAOUAR Saida	Sous Directrice / DNP	MATE
PRESSE			
82	BOUCETTA	Journaliste	La radio
83	BOUHASSOUN Djamilia	Journaliste	El Djemhouria
84	BOUKHARI Alia	Journaliste	El Djemhouria
85	DJADOUNE Sallah Eddine	Journaliste	APS
86	TARA Halim	Journaliste	APS



ANNEXE IV : Photos des groupes de travail



Photo 3 : Déroulement des groupes de travail 3 Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation.



Photo 4 : Déroulement des travaux du groupe de travail 4 Stratégies de formation et de recherches



ANNEXE IV : Photos des groupes de travail



Photo 5 : Déroulement des groupes de travail 2 Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.



Photo 6 : Restitution des résultats du groupe de travail 1 Institutions et réglementation.

